



Référé suivi d'une assignation au fond

Par **the sun**, le **30/03/2009** à **14:53**

bonjour, rnje suis nouveau sur ce site et j'espère que vous pourrez m'aider. rnje vous explique mon souci. rnrnj'ai eu une demande de référé contre moi. rnle demandeur a été débouté. rnil n'a pas fait appel. rnje pensais qu'une décision de référé était une ordonnance, mais sur le document que j'ai reçu du tribunal il est écrit : rnsur la première page : le tribunal d'instance a rendu l'ordonnance dont la teneur suitrna l'intérieur du document : par ces motifs : le tribunal statuant publiquement en premier ressort par jugement contradictoire. rnrnje ne sais par conséquent pas si c'est une ordonnance ou un jugement. rnje vous explique ou est mon problème. rnle demandeur du référé à fait une nouvelle assignation au fond devant le tribunal d'instance. rnc'est exactement la même demande. rnsi la décision du référé correspond à une ordonnance, elle n'a pas autorité de la chose jugée, mais si c'est un jugement la décision du référé à autorité de la chose jugée. enfin c'est ce que je pense. rnsi je me trouve dans la 2ème hypothèse, je pense pouvoir le faire valoir lors de l'audience au fond, et faire annuler simplement cette demande au fond. rnrnpouvez vous m'éclairer sur cette question ? rnrnDe plus, je souhaiterais savoir combien de temps le demandeur du référé avait de temps pour faire appel, sachant que je ne lui ai pas fait notifié la décision par un huissier ? rnrnj'espère avoir été suffisamment explicite et j'espère que vous pourrez ainsi m'apporter des réponses. rnd'avance merci